

Décision Générale colonial

Décision n° 430 du 17 avril 1950 :

n° 430

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 17 avril 1950
Numéro JO n° 4 du 30/04/1950	Date du numéro 30 avril 1950

TEXTE INTÉGRAL

Abdillaye Liban, agent de contrôle du port de Djibouti, est licencié pour cause d'inaptitude physique pour compter du 1er avril 1950: L'intéressé aura droit à une indemnité de licenciement égale à deux mois de rémunération,